 CONTRAT DE FORMATION

À LA DÉCOUVERTE DE LA PRODUCTION DU SAFRAN DE LA BAIE DE SOMME ©

Entre:

Désigné le stagiaire

ET

L'exploitation de M. POUPART Henri

Représentée par Mme ANNE POUPART

dont le siège se trouve à: FERME DE ROMIOTTE

80860 PONTHOILE

SIRET: 37975126600014

Désignée la formatrice

Il est convenu et arrêté ce qui suit:

**ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la formation à la production de safran.

**ARTICLE 2: ENGAGEMENT DES PARTIES**

La formatrice s'engage à fournir les explications nécessaires à un démarrage de la culture: plantation; entretien; récolte; émondage; principes du séchage; utilisations du produit...

Le stagiaire s'engage à participer activement aux travaux pratiques demandés et à respecter les horaires prévues.

**ARTICLE 3: DURÉE DU STAGE**

Il est convenu que le stage de formation sera d'une durée de 2 jours, répartis de la manière suivante: 1 jour pendant le mois de juillet et 1 jour pendant le mois d'octobre.

Les dates seront précisées en temps voulu au stagiaire (par courrier ou par courriel).

Le planning peut être modifié d'un commun accord en fonction de la météorologie.

Le stagiaire prévoira l'équipement vestimentaire nécessaire (vêtements de pluie, bottes...) si les conditions météorologiques sont mauvaises.

**ARTICLE 4: PRIX**

Le prix demandé qui comprend le contenu de la formation est de euros H.T soit un montant T.T.C de 300 euros. La participation aux travaux pratiques ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

Le prix demandé ne comprend pas les repas (possibilité de manger sur place en apportant son repas). L'hébergement des stagiaires n'est pas prévu (des adresses à proximité peuvent être fournies).

**ACTICLE 5: PAIEMENT**

Le paiement se fera à la signature du contrat qui ne sera validé qu'à l'encaissement effectif du règlement.

**ARTICLE 6: RÉGLEMENT INTÉRIEUR**

Le stagiaire s'engage à respecter les consignes qui lui sont données. Le respect du matériel, des lieux et des personnes est indispensable pour le bon déroulement de la formation.

**ARTICLE 7: CONFIDENTIALITÉ**

Le stagiaire s'engage à ne pas diffuser les documents qui lui sont fournis. Les photos prises au cours du stage ne pourront pas être diffusées, ou exceptionnellement sur autorisation expresse donnée par la formatrice.

Descriptif du stage :

|  |  |
| --- | --- |
| **1 journée en Juillet** | **1 journée en Octobre** |
| * Botanique * Cycle du bulbe * Travaux de préparation du sol * Entretien/ Désherbage /Nuisible/ Maladies * Travaux de plantation * Arrachage * Comptage * Calibrage des bulbes * Administratif * Etiquetage / DLC / DLUO | -Cueillette  -Emondage  -Séchage  -Transformation de produits  -Conditionnement de l’épice  -Conservation |

En double exemplaire

**DATE:**

**LE STAGIAIRE LA FORMATRICE**

(Nom, prénom, signature précédée de "lu et accepté")

Dates de stage :

La formation 2017 en juillet est le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de 9h30 / 12h30

14 h / 18 heures

La formation 2017 en octobre est le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de 9h30 / 12h30

14 h / 18 heures